



FOYER RURAL DE SAINT DIDIER
ASSOCIATION Loi 1901 RNA W 392000845
Place des Déportés
39570 ST DIDIER

ST DIDIER, le 21 Janvier 2026

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 du 21/01/2026

Le mercredi 21 Janvier 2026 à 19 Heures s'est tenue à la salle communale de Saint-Didier, Place des Déportés et des Martyrs de 25 avril 1944 l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 du FOYER RURAL DE SAINT-DIDIER

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion et de la situation financière de l'Association.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus au Conseil d'Administration.
- Affectation du résultat.
- Nomination des nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs sortants.
- Renouvellement du contrôleur des comptes.
- Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2026.
- Questions diverses.

Le Président accueille et remercie les membres de l'association et les invités de participer à cette AGO. Il rappelle que plusieurs adhérents assidus et incontournables de la section cartes Jean GUILLEMIN, Pierre GENAUDET, Pierre François BRENOT et Andrée GUILLEMIN sont touchés par d'importants problèmes de santé de même que Hervé CLERC, ancien Président. Les amis de la Madeleine et l'ensemble du Foyer rural leur souhaitent un prompt rétablissement. Ils ont aussi une pensée pour Yolande Pellier, une fidèle du Foyer Rural, décédée ce jour suite à une longue maladie.

Après avoir consulté la liste d'émargement qui comprend 29 signatures dont 3 pouvoirs le secrétaire M. Michel VICHET constate que le quorum est atteint et que l'AGO peut valablement délibérer.

- Présentation du rapport de gestion et de la situation financière de l'Association.

Le Président effectue un bref rappel des circonstances et des décisions prises lors de l'AGO 2023 qui s'est tenue le 09/02/2024 à savoir :

- constitution d'un CA composé des membres de la section cartes « les amis de la Madeleine »
- maintien de l'activité cartes et jeux de société chaque mercredi après-midi dans les conditions actuelles (autonomie organisationnelle et financière).
- Gel temporaire de toutes les autres activités et manifestations.
- Continuité dans la mise à disposition du matériel aux adhérents.

En 2025, 52 personnes ont adhéré au FOYER RURAL.

L'activité cartes et jeux de société proposée par la section « LES AMIS DE LA MADELEINE » a fonctionné en parfaite autonomie.

Chaque mercredi après-midi entre 15 et 20 personnes se sont réunis pour pratiquer leur distraction favorite. La trêve des vacances d'été a été écourtée comme à l'accoutumé afin que ceux qui le souhaitent puissent maintenir leurs rencontres. Environ une fois tous les deux mois un repas, ou les adhérents, ont pu exprimer leurs talents culinaires a été organisé.

Conformément à une proposition de la dernière AGO, une section animation, a été créée au sein du Foyer Rural. Le CA a donné son feu vert à cette structure qui a été particulièrement active et a proposé :

L'organisation de deux soirées « **bar associatif** » qui a connu un véritable succès. Chaque fois, une quarantaine de personnes s'est retrouvée à la salle communale afin de profiter du bar, bien entendu, mais aussi de l'animation qui leur a été proposée (Elise BUYRET et le groupe ABYSS).

La venue d'un magicien ou petits et grands ont apprécié la qualité du spectacle.

Elle s'est aussi chargée de la décoration du village dans le cadre de carnaval, pour fêter l'été, à l'occasion d'Halloween et des fêtes de Noël. Sabine, Christelle et Laurent nous ont montré tout leur talent et leur disponibilité avec des réalisations que chacun a su apprécier.

Conjointement avec la commission communale d'animation c'est la venue du père Noël qui a clos cette année bien remplie. Merci à Sabine, Christelle et Laurent.

En ce qui concerne le matériel , le petit chapiteau a été loué une fois et mis gracieusement à la disposition d'un adhérent qui nous l'a emprunté pour une association caritative.

Nous avons aussi continué le ménage dans le local mis à notre disposition ce qui nous a conduit à jeter encore quelques consommables périmés et du matériel obsolète. A cette occasion Pierre et Guy se sont spécialisés dans la capture de rongeurs indésirables.

Le présent rapport est approuvé à l'unanimité.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12 et quitus au Conseil d'Administration.

Monsieur GUY PIOTELAT, trésorier, présente les comptes de l'exercice écoulé.

Le résultat du compte d'exploitation laisse apparaître un déficit de : 123.67 euros

Les comptes affichent les soldes suivants :

COMPTE COURANT :	465.32 euros
LIVRET A	7 496.81 euros
Disponibilités en caisse :	111.73 euros
Parts sociales :	30.40 euros
TOTAL :	8 104.26 euros

Madame Nathalie FAVRE , contrôleur des comptes, a procédé aux vérifications qui s'imposent et n'a pas relevé d'anomalie dans la gestion et la tenue des comptes de l'association. Elle engage l'assemblée à donner quitus au conseil d'administration.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2025.

- Affectation du résultat

Il est décidé à l'unanimité d'imputer ce résultat sur les Réserves enregistrées au cours des exercices antérieurs.

- Renouvellement du contrôleur des comptes,

Mme Nathalie FAVRE est reconduite dans ces fonctions.

- POUR INFORMATION : Ouverture d'un compte bancaire.

Le livret A et le compte courant sont ouverts au Crédit Agricole de Bletterans..

- Nomination de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs sortants,

Sont sortants

Monsieur Michel VICHET

Monsieur François LIMODIN

Monsieur Roland ROCHET

Tous trois décident de se représenter pour un nouveau mandat de 2 ans.

Le Président fait appel à candidature pour éventuellement étoffer le C.A. et représenter la section animation.

Madame Sabine CARRE et Madame Christelle APPOINTAIRE se portent candidates

Le président met aux voix les candidatures de :

Madame Sabine CARRE

Madame Christelle APPOINTAIRE

Monsieur Michel VICHET

Monsieur François LIMODIN

Monsieur Roland ROCHET

Ils sont élus à l'unanimité.

- Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2026

Le Conseil d'Administration propose de **maintenir à 10 euros le montant de l'adhésion** pour l'exercice 2026. Proposition adoptée à l'unanimité.

Nota : Les personnes qui souhaitent adhérer au Foyer Rural en 2026 peuvent s'acquitter de leur cotisation dès aujourd'hui, par chèque bancaire à l'ordre du Foyer Rural, auprès de M. Guy PIOTELAT ou Roland ROCHET à leur domicile ou le mercredi après-midi à partir de 14 heures à la salle communale.

- Projets 2026.

Il est proposé : - de maintenir l'activité cartes et jeux de société chaque mercredi après-midi.

Et dans le cadre de la section animations

- de renouveler l'expérience des bars associatifs.
- de décorer le village ponctuellement si main d'œuvre suffisante.
- d'organiser la chasse aux œufs de Pacques.
- de maintenir une participation à la fête de Noël.
- d'organiser une manifestation lucrative afin de couvrir les besoins de financement.

La séance est levée à : 20 heures.

Le verre de l'amitié clôture la présente Assemblée Générale.

Signatures :

Alain GRASSET,

Pierre FLORIN,

François LIMODIN,

Guy PIOTELAT,

Michel VICHET,

Roland ROCHET,